

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF.

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS,
Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. FURCY,
Mme HARDEL, M. HEBERT, M. JULIEN, Mme LACOUR, Mme LAMAZIERE, Mme LEBOSQUAIN,
Mme LEFORT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. OSMOND, Mme PESQUEREL, Mme PREVOT,
Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

Mme ANTOINE qui avait donné procuration à Mme. COUTARD,
Mme BOULLOT qui avait donné procuration à Mme ESSLING,
M. GARNIER qui avait donné procuration à M. ROSE,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. BOULLOT,
Mme LECONTE qui avait donné procuration à M. FURCY,
M. LEMARCHANT qui avait donné procuration à M. GRANDIN,
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

M. DUVAL, M. FAUVEL, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MEERT,
M. MORIN.

Secrétaire de Séance : Mme DUVAL.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2018.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire fait part du mot de remerciements reçu de la part de la famille de Marie Leloutre pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.

Mme le Maire donne lecture du courrier du Comité Régional du Tourisme de Normandie attribuant à Torigny-les-Villes une 2^{ème} fleur des Villes fleuries. Ce prix sera remis lors d'une cérémonie. Mme le Maire transmet les félicitations du Conseil aux agents des services techniques pour la qualité du travail réalisé.

Pour l'année 2019, compte tenu des contraintes de service, les Orientations Budgétaires et le vote du Budget Primitif sont programmés mi-janvier et mi-février. Les commissions municipales ayant un budget à déterminer devront donc avancer d'un mois leur date de réunion.

III – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Mme le Maire jusqu'à l'adoption de ce budget à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

IV – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

Avant de présenter, les propositions de modification du budget général, M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances passe la parole à M. Varin puis à M. Piedagnel pour aborder 2 dossiers inscrits au B.S.

a) Travaux sur le mur Grimaldi

M. Varin chargé de ce dossier complexe avec des enjeux financiers conséquents rappelle son intervention lors de la séance du 2 octobre 2018. Le cahier des charges initial prévoyait 70 ml de travaux, 4 entreprises sur les 8 contactées ont répondu. Au regard des montants annoncés, M. Varin a demandé le chiffrage d'une variante pour 17 ml de travaux, l'entreprise Zénone propose l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est précisé que le mur Grimaldi ne faisant pas l'objet d'un classement au titre du patrimoine, la Direction Régionale de la Culture (DRAC) n'apportera pas de subvention. Il convient de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR et l'aide au soutien à l'investissement local.

Maîtrise œuvre	19 750,00 € HT
Travaux de confortation (linéaire 17 m) :	48 225,23 € HT
Relevés géomètre (linéaire 70 m) :	15 300,00 € HT
Sondages géotechniques (linéaire 70 m) :	16 000,00 € HT
Total	99 275,23 € HT

M. Bouillot demande quelles sont les raisons de cette variante, Mme le Maire répond qu'il s'agit de la partie la plus dégradée et dangereuse du mur.

M. Furcy demande quelles sont les origines de cet affaissement. M. Varin indique que le diagnostic devrait permettre de trouver les causes de cette dégradation.

b) Remplacement sonorisation des rues commerçantes

Suite à l'arrêt d'activité du magasin GITEM, l'Optique du Château s'est proposé pour régir la diffusion musicale au sein des rues commerçantes. M. Piedagnel ajoute qu'un état du matériel a été réalisé conduisant à changer la table de mixage ainsi que les modules de diffusions.

M. Cailliez présente le projet de modification de budget dans son ensemble. Il tient à souligner au Conseil, l'existence de 100 000 € de recettes nouvelles affectés à des dépenses non prévisibles (mur Grimaldi et rénovation sonorisation des rues commerçantes).

A l'unanimité, l'assemblée valide la modification suivante :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Entretien voies et réseaux	8 000	Dotation de Solidarité Rurale	61 112
Location bâtiment atelier 5 rue Rohan	2 405	Taxe additionnelle aux droits de mutation	24 794
Travaux éclairage public SDEM Brectouville	1 710	Dotation Nationale de péréquation	15 268
Subvention équilibre panneaux photovoltaïques	500	Impositions Directes	9 768
Entretien bâtiments publics	-10 405	Dotation Globale de Fonctionnement	6 895
Virement à la section investissement	115 814	FPIC	5 476
		Participation CAF pour Contrat jeunesse	3 292
		Attribution Fonds Départemental de la TP	-8 581
Total	118 024	Total	118 024

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux mur Grimaldi	100 000	DRAC façade Ouest Château	49 630
Achat bâtiment Services Techniques	35 000	Prime CEE travaux éclairage public Giéville Certinergy	15 269
Programme voirie complément début 2019	25 000	DETR trottoirs rue Thiers Torigni	5 067
Remplacement sonorisation rues de Torigni	9 900	DETR parquet salle de convivialité Brectouville	-6 825
Supplément route de St Jean	3 000	Virement de la section de fonctionnement	115 814
Supplément " la Fouquerie "	2 960		
Achat panneaux de signalisation	450		
Dépenses imprévues	2 645		
Total	178 955	Total	178 955

V – DECISION MODIFICATIVE du BUDGET annexe des PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la décision modificative comme présentée.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Location Immobilière	350	Subvention d'équilibre versée par la commune	500
Impôt sur les Sociétés	150		
TOTAL	500	TOTAL	500

VI – INDEMNITE DE FONCTION 7^{ème} Adjoint

Mme le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'élection de M. Gros en qualité de 7^{ème} Adjoint au Maire, lors de la séance du 2 octobre 2018, il est proposé de fixer une indemnité à hauteur de 13,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique (même montant que celui attribué au précédent adjoint).

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition d'indemnité de fonction à compter de l'élection.

VII- COUT SCOLAIRE 2017

M. Gallier, chargé des affaires scolaires, présente l'ensemble des dépenses scolaires conduisant à un coût scolaire 2017 par enfant de maternelle à 1 068 € et par enfant de l'élémentaire à 331 €. L'évolution de ces coûts provient d'une facture de combustible à imputer partiellement sur l'année 2018.

VIII- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES COMMUNAUX

Mme Lesouef, Maire déléguée, en charge du personnel informe le Conseil que suite à la création d'une cuisine centrale en septembre 2018, un travail de recensement d'heures complémentaires régulières a été réalisé. Ce travail conduit à intégrer les heures complémentaires régulières effectuées par des agents dans leur temps de travail officiel. Il en ressort des modifications pour 2 agents communaux.

1) – Création d'un poste d'adjoint technique de 35 h sur le site de production de la restauration scolaire remplaçant un poste d'adjoint technique de 31 h.

2) – Transformation d'un poste d'adjoint technique de 34 h sur le site de production de la restauration scolaire en un poste d'adjoint technique de 35 h.

Parallèlement, les heures complémentaires seront supprimées.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier les temps de travail des 2 postes communaux.

IX- GENDARMERIE : CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS

La commune historique de Torigny-sur-Vire lors de la séance du 31 mars 2015, a donné un avis favorable au principe de l'extension de la caserne de Gendarmerie.

Le groupement de gendarmerie a confirmé la demande de construction de 4 logements en un immeuble collectif. Un dossier est en cours d'instruction. A la sollicitation de la gendarmerie, la commune nouvelle à l'unanimité, décide de réactualiser sa délibération au nom de Torigny-les-Villes.

X- PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR GUILBERVILLE

M. Grandin revient sur le projet de lotissement suite à l'achat des terrains « Glinel » sur Guilberville. Afin de réaliser une opération d'aménagement d'ensemble, il semble opportun d'intégrer une parcelle attenante (3 000 à 4 000 m²) dans la réflexion de cette viabilisation.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir entre 3 000 m² et 4 000 m² pour un montant de 8 € le m².

XI- INDEMNITE OCCUPATION DES SOLS, GIEVILLE

M. Rose, Maire délégué rappelle que la réalisation de l'assainissement de la salle des fêtes de Giéville a nécessité l'autorisation d'un propriétaire pour traverser son champ. Le 5 septembre 2008, le Conseil Municipal de Giéville a décidé de lui octroyer une indemnité annuelle de 300 €.

Pour l'année 2018, le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité.

XII – OUVERTURES DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2019

Suites aux sollicitations de commerçants et afin d'harmoniser les dates et le nombre de dérogations sur le territoire du Saint-Lois, un groupe de travail composé de maires au sein de St-Lô Agglo a arrêté une position commune concernant les dérogations au repos dominical pour 7 dimanches en 2019.

Le code du travail stipule que le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

Lorsque le nombre de dimanches travaillés est supérieur à 5, la décision du Maire, après accord du Conseil Municipal, ne peut être prise qu'après avis conforme de l'intercommunalité.

St-Lô Agglo propose d'autoriser l'ouverture des commerces les 7 dimanches suivants : 13 janvier, 30 juin, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable pour l'ouverture ces 7 dimanches en 2019.

XIII- INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Ces prestations donnent alors lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil calculée proportionnellement à la taille du budget. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de conseil pour l'année 2018.

XIV- INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE TORIGNI

Une indemnité de gardiennage de l'église est allouée chaque année par référence à une circulaire ministérielle. Le montant pour l'année 2017 était de 479.86 €. Pour l'année 2018, l'application de la règle de calcul légale conduit au maintien du montant fixé en 2017. Un prorata sera à appliquer selon le nombre de mois à chacun des curés en exercice.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage de l'église St-Laurent à chacun des curés.

XV- QUESTION DIVERSE

M. Cozic souhaite connaître la procédure mise en place pour les chiens errants.

M. Rose répond qu'il convient de contacter la fourrière de Saint-Amand sous convention avec St-Lô Agglo. M. Grandin a interrogé St-Lô Agglo pour connaître et faire diffuser le protocole exact auprès des communes.

La séance est levée à 21h45.